

or other protective measures that will provide that the tariff rates applicable to the importation of live poultry into Canada be made comparable, weight percentage wise, to those rates already in effect on the importation of eviscerated or dressed poultry.

By agreement, the words "Parliament" and "the government" were changed to "the House".

The motion as reworded was carried on a show of hands: yeas, 16; nays, nil.

The Chairman deferred a question on the resolution asked by Mr. Gleave.

Following questioning of witnesses, at 4.57 p.m. the Committee adjourned to the afternoon of Monday, April 14, 1969, in Kelowna, British Columbia.

Le secrétaire du Comité,
Michael A. Measures.
Clerk of the Committee.

douanier ou d'autres mesures de protection qui permettent de rendre les taux du tarif douanier applicables à l'importation de volailles vivantes au Canada équivalents, en ce qui concerne le pourcentage du poids, aux taux déjà en vigueur pour l'importation de volailles vidées ou habillées.

On convient de remplacer les termes «Parlement» et «le gouvernement» par l'expression «la Chambre».

La motion ainsi modifiée est adoptée par un vote à main levée (16-0).

Le président remet à plus tard une question posée par M. Gleave relativement à la résolution.

L'interrogation des témoins étant terminée, le Comité s'ajourne à 4h57 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau le lundi 14 avril 1969, à Kelowna (Colombie-Britannique).